

# Amélioration de la biosécurité par les quarantaines en maternités : portrait et diagnostic

Les entreprises produisant des porcelets (naisseurs ou naisseurs-finisseurs) au Québec devront se soumettre aux exigences des normes sur le bien-être animal (BEA) concernant le logement des truies d'ici 2029. Les producteurs devront transformer leurs installations pour mettre les truies gestantes en groupe. En raison de ces rénovations majeures, l'idée d'incorporer au projet un local servant de quarantaine est l'occasion de faire partie des discussions. Cette mesure de biosécurité est l'une des plus importantes pour la protection des maternités.



L'analyse des données par le LEMP (Laboratoire d'Épidémiologie et de Médecine Porcine de l'Université de Montréal) sur la contamination SRRP de sites naisseurs et naisseurs-finisseurs pour l'année 2020-2021 indique que dans 21 % des cas, la source de contamination provenait de l'entrée des cochettes à la ferme (*D'Allaire S et Lambert ME. 2021. SRRP!! Que s'est-il passé cette année ??? Module 4. Introductions dans les maternités en 2020-2021, Association des vétérinaires en industrie animale (AVIA), 1<sup>er</sup> juin, en ligne.*)

La compilation des audits de biosécurité à la ferme faite par le CDPQ en 2018 révèle qu'à peine 45 % des maternités ont une quarantaine fonctionnelle. Il s'agit d'un point majeur à améliorer pour les entreprises qui n'en possèdent pas et qui ont exprimé l'intention de poursuivre l'exploitation de leurs maternités après 2029.



C'est pour cette raison que le Réseau Santé Beauce, avec l'aide de tous les groupes de contrôles du Québec, a décidé d'élaborer un projet visant à établir un portrait précis des entreprises qui n'ont pas de local de quarantaine fonctionnel. À l'aide des informations recueillies, les différents intervenants auront la possibilité de mettre en place des programmes afin de mieux répondre aux besoins des producteurs et productrices pour améliorer la biosécurité de leurs sites. Cette étude a comme but également de conscientiser les producteurs et productrices sur les bienfaits d'avoir une quarantaine. Pour ce faire, 305 sites de maternités ont été identifiés sur les territoires couverts par les groupes contrôles. Les propriétaires ont été contactés afin de répondre à un questionnaire soigneusement élaboré. Les informations recueillies démontrent que 132 des 305 sites (43%) possèdent un local servant de quarantaine. Ce local de quarantaine est indépendant du bâtiment de la maternité sur 70 sites alors que 62 sites ont un local annexé à la maternité (qui s'apparente plus à une acclimatation dans certains cas). 5 sites ont une quarantaine sur un autre site de production. Ce qui veut dire que 168 sites de maternité n'ont pas de quarantaine (55%). Les résultats de l'étude nous démontrent également qu'un protocole de contrôle sanitaire (échantillon de salive ou prise de sang) suite à l'entrée des sujets reproducteurs est mis en place sur 92 des 132 sites (70%) possédant un local de quarantaine. Ceci veut dire que 30% (40 sites) sont à risque de dérives sanitaire malgré les mesures en biosécurité mise en place.

Nous avons profité de ce projet pour avoir une meilleure connaissance des mesures entourant la biosécurité des maternités. Des questions ont été posées aux propriétaires concernant les mesures mises en place sur leurs sites. En voici les résultats :

**Tableau 1 : Compilation des résultats pour les mesures de biosécurité des sites de maternité**

	Oui	Non
Barrière fonctionnelle	15 %	85 %
Affiche au nom de la ferme	47 %	53 %
Pancarte défense d'entrée	57 %	43 %
Pancarte stationnement	21 %	79 %
Porte barrée en tout temps	71 %	29 %
Politique d'entrée écrite	56 %	44 %
Registre de visiteurs	60 %	40 %
Entrée Danoise	91 %	9 %
Douche obligatoire	53 %	47 %
Lavage des mains	88 %	12 %
Survêtement, bottes	95 %	5 %
Bac à animaux morts avec couvercle	80 %	20 %
Bac hors ZAC	63 %	37 %
Bac avec une 2 <sup>e</sup> voie d'entrée	49 %	51 %

Les résultats nous indiquent que l'accès à la ZAC (zone d'accès contrôlée) des sites de maternité pourrait être renforcé (barrières, pancartes de stationnement, registre de visiteurs...) afin de prévenir des dérives sanitaires ou d'avoir la possibilité d'en connaître la provenance. Les mesures de biosécurité de base à l'intérieur des maternités se retrouvent chez une forte proportion des sites. Une deuxième voie d'entrée pour l'équarrisseur n'est présente que pour 49% des sites et 20 % des sites n'ont pas de bac à animaux morts. Parmi ces 20 % (62 sites), 23 sites ont un composteur et 9 sites font de l'enfouissement. Il nous manque ces informations sur 30 sites. Un projet pilote avec des aides financières pour améliorer la disposition des animaux morts a été mise sur pied par les Éleveurs de Porcs du Québec et le MAPAQ. Ce projet se terminait en mars 2023.

Comme expliqué au début de l'article, l'aménagement d'un local servant de quarantaine pouvait s'instaurer dans un projet pour la mise aux normes sur le bien-être animal (BEA). Lors de la cueillette des informations en début d'année 2022, 38% des sites de maternité sur les territoires des CLÉ et Réseau Santé s'étaient convertis aux normes BEA. Sur les 62%, des sites non convertis aux normes BEA, 44 % songeaient à investir d'ici 2029 pour la mise en place des truies aux normes BEA. Le contexte incertain en production porcine qui prévaut actuellement pourrait faire diminuer ce pourcentage. Les propriétaires de 106 sites de maternité qui ne sont pas aux normes BEA ont signifié l'intention de cesser la production d'ici 2029.

C'est près de 1 155 000 porcs qui ne seront pas acheminés à l'abattoir par année (55 000 truies en inventaire en moins à 21 porcs vendus par truie) si la situation ne change pas. Cela aura un impact majeur sur l'industrie.

La mise en place de mesures de protection des sites de maternité contre les dérives sanitaires est prioritaire pour les CLÉ et Réseau Santé de la province. Les résultats de ce projet mettent en évidence les points de biosécurité qui sont à améliorer. L'entrée de jeunes reproducteurs dans les sites de maternité fait partie des sources potentielles de contamination dont il faut se préoccuper. La mise en place de structures de protection comme un local de quarantaine (voir photos de différents modèles) avec l'obligation d'un protocole de testage à respecter lors de l'entrée des sujets reproducteurs fait partie de bonnes mesures de biosécurité. Il y a encore beaucoup d'inconnus pour expliquer les dérives sanitaires des sites de maternité, mais l'implication des CLÉ et Réseau Santé dans les différentes régions du Québec en collaboration avec les vétérinaires, agronomes, techniciens, les productrices et producteurs de porcs permettra d'avoir une meilleure compréhension sur la circulation des différents virus. ■



**FAITES VITE**  
et ne manquez pas la chance de  
**GAGNER GROS!**



Scanner  
le code QR  
et remplir le  
formulaire!



[www.cargill.ca/defi-porc](http://www.cargill.ca/defi-porc)

## 4 GRANDS GAGNANTS

Réussir : Le défi de Cargill Porc 2023



Voyage au  
**World Pork Expo**  
Iowa/États-Unis -  
juin 2024

(Hôtel + transport +  
enregistrement + repas)



1 500\$ à investir  
dans votre entreprise  
porcine

+

une consultation  
sur place par un  
spécialiste de Cargill



Un crédit (1 500\$) de  
moulée Purina/Cargill

+

un accès aux outils  
de gestion de ferme  
Cargill, bâti  
sur mesure pour  
les besoins de  
votre ferme, pour  
une durée d'un an.



Match de hockey  
de la LNH\*

(paire de billets)

+

Souper

+

Transport

\*limite de distance applicable

\* Soumettez le formulaire avant le 30 juin 2023.  
Les 4 gagnants seront annoncés d'ici le 31 août 2023.

\*\* Campagne réservée aux producteurs de porcs.